

GIRAUD ? SPAGNUOLO ? 26/07/2019 14h14

De : Ludovic GIRAUD <l.giraud@juristes-nca.fr>

Date : 2019-07-26 14:14:51-04:00

Sujet : Re: ASCOM INVEST / FRANCE ATELIER

Monsieur Les lments soulevs dans votre courrier invitent tre complts par une synthse de nos rcents changes verbaux. A la lecture des projets adresss par le conseil juridique de votre client qui ont fait lobjet danalyses dont je vous ai livr les conclusions par voie verbale. Je rappelle ce titre quau regard des rsultats daudit des lments financiers de la soci t FRANCE ATELIER, lavis du comit stratgique de la socit ASCOM INVEST reprsente par Monsieur Jean-Louis Mosca et la docum entation contractuelle liant le groupe de cette dernire des tablissements bancaires ont conduit souligner la ncessit imp rieuse de ne pas mettre en place un quelconque financement sous la forme dun crdit court-terme, mais plutt une souscript ion par quasi-fonds propres dans le cadre dune mission dora des conditions dterminer de la socit M.P.N. Socit Responsabi lit Limite au capital de 514.000 euros Sige social : 2D, Avenue Pierre de Coubertin 60 rue Cartale - 38170 SEYSSINET-PAR ISET 817 613 466 RCS GRENOBLE Nous avons chang sur la capacit et la ractivit des acteurs de ce dossier savoir sengager s ur cette voie souhaite et seule possible. Toutefois la nature de votre dernier courriel exprimant un engagement de Monsi eur Jean-Louis Mosca et un caractre partisan au dtriment dun intrt commun interpellent. Comme toute opration de potentie l rapprochement, lchange de documents est dusage et les conclusions des diffrents travaux daudits permettent de conforte r une offre indicative. Les derniers lments changs invitent ne plus poursuivre toute ngociation car elle semble attirer mon client dans des engagements quil na jamais pris et vous invite reprendre les termes de la LOI. Nous restons votre e ntire disposition pour toute information. Bien cordialement Ludovic GIRAUD Envoy de mon iPhone Le 25 juil. 2019 22:07, J ulien SPAGNUOLO - AGORI <j.spagnuolo@agori.fr > a crit : \l:* {behavior:url(#default#VML);} o\:* {behavior:url(#default #VML);} w\:* {behavior:url(#default#VML);} .shape {behavior:url(#default#VML);} Bonsoir, Je reviens vers vous suite aux diffrents changes de ce jour. Pour rappel, les discussions entre nos clients respectifs ont dbut courant du mois davril.

Une LOI a t envoye Monsieur PERRIN aux termes de laquelle Monsieur MOSCA manifestait son intention dacqu岸ir, par linter mdiaire de la holding ASCOM, 40% des parts de France Atelier moyennant la somme de 3M. Cette proposition tait assortie d e la condition dtre lunique investisseur priv, condition laquelle nous avons rpondu positivement puisque nous navons pas poursuivi nos recherches. Nous avons de notre ct fait part du timing serr qui simposait pour permettre la croissance so uhaite au projet devenu alors commun. Sen est suivi la demande de ralisation daudit informatique et comptable justifie m ais qui toutefois aurait pu tre anticipe puisque le temps est alors pass et nous nous trouvons dans la situation daujour dhui qui est celle de ne plus avoir le temps dorganiser la prise de participation dans les meilleurs conditions. Matre G IORDANO a adress Monsieur LAHLAOUI, en date du 15/07, une proposition de prise de participation dans laquelle une avance pralable tait demande raison de 1M, avance dont le versement tait souhait au plus tard le 18/07. Il ressort de ma conve rsation de ce soir avec Matre GIORDANO que cette proposition qui aurait pu servir de ngociation vous a galement t adress e. Il est regrettable que celle-ci nait pas attir votre attention puisquaucun retour na t fait aux conseils/avocats de M onsieur PERRIN. Nous entendons que vous souhaitez privilgier les intrts de votre client en lui dconseillant finalement l e mode dinvestissement pour lequel nous avons tous collaborer activement aujourdhui afin de permettre une signature dema in et un versement des fonds lundi prochain, pour prfrer un contrat dORA. Je pense que personne nest sans connaitre le b esoin dobtenir les fonds dans le dlais les plus brefs or il est impossible pour Matre GIORDANO dtablir un tel contrat pe rmettant lobtention des fonds au plus tard le 29/07, comme prvu jusqu ce soir. Nous vous adressons alors de nouveau la p roposition qui a t faite et nous vous remercions de bien vouloir ladapter en prenant en compte lintrt de nos clients res pectifs et notamment la rapidit de la dlivrance des fonds. Une nouvelle fois nous comprenons que vous souhaitez conserve r les intrts de votre client mais cela ne doit se faire au dtriment de Monsieur PERRIN et plus gnralement du projet dinv estissement commun. Je vous remercie de bien vouloir faire le ncessaire. Nous comptons sur votre diligence et restons vo tre entire disposition pour collaborer et permettre laboutissement de ce projet dans les meilleurs conditions et dlais.

Cordialement, Julien SPAGNUOLO Responsable Ple Gestion <image015.jpg> <image018.jpg> 11 rue de la Poste 38170 SEYSSINET-PAR ISET 04.56.400.700 j.spagnuolo@agori.fr Conseil Expertise Comptable Audit <image014.jpg> Attention vos interlocuteurs ddis peuvent tre absents en dehors de cette priode. <Lettre ASCOM 18.07.2019.docx>